



# Communiqué de presse

Mende, le 7 juin 2017

## DEMANDE D'AIDE AUX ECOBUAGES

Le Préfet de la Lozère rappelle que les sapeurs pompiers locaux peuvent apporter leur concours pour la réalisation d'écobuages suite à la demande formulée par des propriétaires ou des ayants-droits, pour la campagne 2018.

Les dossiers de demandes d'aides devaient être adressés en sous-préfecture jusqu'au 1<sup>er</sup> juin. Cette année, ce délai est exceptionnellement prolongé jusqu'au 20 juin.